

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Provins  
Canton de Bray-sur-Seine  
Commune de **GOUAIX**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUILLET 2023**

Le lundi dix juillet deux mil vingt-trois à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

**Etaient présents :** M. Jean-Paul FÉNOT, Mme Françoise CHANTRAIT, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE, M. Jean MICHOT, M Michel ROUSSEL, M IDRISOU Razak, Mme Sandrine LEDEUX, M. Cédric LESAGE

formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** M. Kevin REGINARD a donné pouvoir à M Cédric LESAGE  
M. Joël GRIFFE a donné pouvoir à Mme Françoise CHANTRAIT

**Absents :** Mme Hélène LEONARD, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Marie-Claire DANTIGNY, Mme Jacqueline LISSA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure VERRIER

Date de convocation : 03/07/2023

Date d'affichage : 03/07/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023
  - 2) Délégation du maire
  - 3) Convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale de BRAY-SUR-SEINE pour les enfants du centre de loisirs
  - 4) Subvention centre de santé
  - 5) Renouvellement du contrat de location de la caserne de gendarmerie de Gouaix
  - 6) Procès devant le tribunal administratif
- Questions diverses

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2023**

Le procès-verbal n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

**2) DELEGATION DU MAIRE**

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes en vertu de ses délégations :

Décision n°23/2023	Remplacement climatiseur cantine – Chaud froid services	Montant de la mission : 2 352,00 € HT soit 2 822,40 € TTC
Décision n°24/2023	Travaux de marquage - diverses rues - Wiame	Montant de la mission : 5 152,50 € HT soit 6 183,00 € TTC
Décision n°25/2023	Réfection de trottoir grande rue - Pagot	Montant de la mission : 24 019,50 € HT soit 28 823,40 € TTC
Décision n°26/2023	Nettoyage et désherbage du terrain de boule - Tripé	Montant de la mission : 800,00 € HT soit 960,00 € TTC
Décision n°27/2023	Nettoyage des vitres de l'école élémentaire - Luxenocupe	Montant de la mission : 298,00 € TTC (exonérée de TVA)

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

### **3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BASSINS DE LA PISCINE MUNICIPALE DE BRAY-SUR-SEINE POUR LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire informe qu'il y a des problèmes à la piscine, mais c'est la seule de notre secteur.

Madame LEDEUX demande si la Communauté de Communes peut aider la commune de Bray-sur-Seine.

**N° 77 208 23 06 40**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine, pour les enfants du centre de loisirs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

### **4) SUBVENTION CENTRE DE SANTE**

Monsieur le Maire pense que la santé devrait être une compétence intercommunale. Malgré plusieurs courriers, les communautés de communes du Bassée Montois et du Provinois ne veulent pas en entendre parler. En tant que professionnel de la santé, Monsieur le Maire, pense que d'ici 2030, il n'y aura plus de médecin. On pourra espérer à partir de cette date voir les choses s'améliorer pour revenir en 2040 à l'état de l'année 2020. La présidente de la structure demande une subvention non pas pour le fonctionnement, mais pour combler ce qu'il était prévu initialement.

Monsieur LESAGE précise que cela fait 1 an qu'ils demandent le bilan. On n'a pas les charges ni les salaires. En tant qu'adhérant à la SCIC, on devrait les avoirs.

Monsieur IDRISOU rajoute que ce sujet a souvent été abordé et questionne si une demande par écrit a été formulée.

Monsieur le Maire précise que l'ARS comblera le déficit si seulement la structure est complète.

Le Conseil Municipal décide de reporter la question à un prochain conseil.

### **5) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE GOUAIX**

Monsieur LESAGE demande si la gendarmerie a été exemptée de l'augmentation des loyers pour cette année.

Madame CHANTRAIT précise qu'il s'agit de l'estimation des domaines et que nous n'avons pas la main dessus.

**N° 77 208 23 06 41**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales

**VU** le bail en date du 28 mai 2014,

**VU** le projet de bail,

Le contrat de location de la caserne de gendarmerie étant arrivé à échéance le 27 mai 2023, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le projet de bail établi pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 28 mai 2023. La nouvelle valeur locative de cet ensemble immobilier estimée par le service des domaines de la Direction Départementale des Finances publiques, s'élève à 82 778,00 euros par an.

Entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** le montant du loyer annuel à 82 778,00 euros suivant la nouvelle valeur locative estimée par les services fiscaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail, ci-joint, à intervenir entre la Commune et l'Etat et portant sur le renouvellement du contrat de location de la caserne de gendarmerie située 27 avenue de la Gare à Gouaix.

**6) PROCES DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Janinet met la commune au tribunal administratif suite à l'application des pénalités. L'entreprise Janinet a effectué des travaux à la gendarmerie et il y a eu des malfaçons et du retard.

Le conseil municipal est informé que le délai pour la désignation d'un avocat est court.

Monsieur le Maire informe qu'une visio est prévu dans les prochains jours avec l'avocat.

**N° 77 208 23 06 42**

Par lettre en date du 17 juin 2023, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Melun nous transmet la requête n°2305687 présentée par Maître Sara CLAVIER, avocat, pour l'entreprise JANINET

Cette requête vise le concours en annulation des retenues.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître TOURON Emmanuel pour défendre la commune dans cette affaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2305687
- **Désigne** Maître TOURON Emmanuel pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance
- **Autorise** M. le Maire à signer le contrat de mission.

oooOooo

**QUESTIONS DIVERSES**

**Proposition des activités pour les écoles par l'AGRENABA**

Monsieur le Maire présente les propositions de l'Agrenaba pour les animations nature pour les écoles.

Monsieur LESAGE trouve qu'au vu de l'effort fait, il partirait sur 5 animations donc 3 animations pour l'école élémentaire et 2 animations pour l'école maternelle.

Madame CHANTRAIT propose d'accepter par principe de reprendre des animations et de revoir en septembre avec les écoles.

Messieurs MICHOT et ROUSSEL ne sont pas d'accord avec la proposition de l'Agrenaba. Il a été demandé la gratuité des animations.

**Déchetterie**

Monsieur le Maire informe que la déchetterie va être rénovée. Les travaux devront débuter en septembre 2023 et se terminer avant la fin de l'année. Il ne s'agira pas d'une déchetterie à plat.

Monsieur LESAGE demande si les conteneurs qui sont sur le parking vont réintégrer la déchetterie. Ils prennent deux places et il y a systématiquement des déchets sauvages.

Monsieur le Maire informe que la déchetterie de Donnemarie-Dontilly est fermée définitivement. Une déchetterie provisoire est prévue sur notre commune le temps des travaux, mais il n'y aura pas de gardiennage.

### **Devis vmc**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un devis pour l'installation de vmc dans les logements communaux. Il s'agit d'une demande de la commission travaux.

Monsieur ROUSSEL trouve le devis raisonnable.

Monsieur LESAGE précise que les travaux rentrent dans l'enveloppe.

### **Courrier Véolia**

Madame LEDEUX informe que le courrier que propose Véolia ne lui convient pas. Cela ne correspond pas à ce qu'il a été négocié lors des réunions DSP. Il faut absolument que sur le courrier, apparaisse la possibilité de régler la facture jusqu'à 24 mois.

Monsieur LESAGE précise que si l'entreprise n'a pas facturé au 1er décembre 2023, ils perdent l'argent.

Monsieur le Maire contactera l'entreprise pour les modifications.

### **Vidéoprotection**

Monsieur IDRISOU travaille sur le projet d'équiper la mairie de la vidéoprotection. Le matériel sera offert par une entreprise de la commune. Cela permettra de sécuriser le bâtiment et le personnel.

Monsieur le Maire pense que vu la conjoncture actuelle, il faut le faire.

Madame CHANTRAIT demande s'il y aura des enregistrements ?

Monsieur IDRISOU répond qu'il y aura un serveur et que les images s'effaceront automatiquement.

Monsieur LESAGE demande s'il faut l'autorisation de la préfecture comme il s'agit d'un bâtiment public.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

### **Préconisations de la commission de sécurité pour le foyer rural**

Monsieur le Maire informe qu'un certain nombre de choses ont été faites au foyer rural. Une cloison mobile a été déplacée, il y a eu un gros rangement y compris dans la salle de projection. Nous allons demander au lieutenant de revenir. Dans le cadre d'un contrat rural, il va falloir revoir l'installation électrique.

### **Défense incendie**

Monsieur le Maire informe que nous sommes en attente d'une visite d'un pompier pour un diagnostic de la défense incendie au croisement rue Saint-Vincent, chemin des Fossés au Midi. Il manquerait une borne incendie.

### **Arrêté 70/2015 : entretien des trottoirs, des caniveaux, du ru et des végétaux**

Monsieur le Maire informe que plusieurs endroits du ru sont nettoyés. Concernant le ru au Sud de la voie ferrée, le curage a été fait avec le contrôle de la police de l'eau et du syndicat smbva. Deux saules qui poussaient dans le ru ont été retirés.

Monsieur LESAGE demande ce qui est fait pour les personnes ne nettoyant pas le ru ?

Monsieur le Maire répond qu'on fera la même procédure que pour la taille des végétaux.

### **Travaux chemin de Gouaix à Chalmaison**

Monsieur le Maire informe que les travaux ne sont toujours pas réalisés. L'entrepreneur va être relancé.

### **Planning permanence des élus**

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de planning de permanence des élus.

Monsieur LESAGE veut connaître les modalités pour les prises de rendez-vous ?

Madame CHANTRAIT précise que lorsque les gens la demandent personnellement, le secrétariat la prévient et cale un rendez-vous, selon les disponibilités.

**Travaux rue du Château**

Monsieur LESAGE informe que les travaux rue du Château n'ont toujours pas été rebouchés.

Monsieur TAUSTE précise avoir relancé l'entreprise.

**Saipol**

Monsieur ROUSSEL a eu rendez-vous avec le directeur de Saipol. L'entreprise est toujours intéressée par le site de la SICA et est prête à relancer le dossier.

Monsieur le Maire rajoute avoir reçu l'entreprise et la communauté de communes. Les démarches avec CVE étaient commencées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

La secrétaire

VERRIER Laure

Le Maire  
  
ESNOT Jean-Paul

